

L'OPINION PUBLIQUE DES JAPONAIS, II

— au milieu du vingtième siècle —

SIGEKI NISHIRA

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution japonaise, le 3 mai 1947, les six élections suivantes ont eu lieu : membres de la Chambre des Députés, membres du Sénat, gouverneurs, conseillers des préfectures, maires et conseillers municipaux. Cette étude présente les élections générales de la Chambre des Députés dans le premier chapitre, et les élections ordinaires du Sénat dans le deuxième chapitre.⁽¹⁾ La prévenue partie comprenait une étude de l'attitude des électeurs japonais, l'Annales Vol. XVI, No. 1, ainsi l'auteur ne touche pas ici au problème des électeurs.

Les élections générales de la Chambre des Députés

Au commencement, voici quelques remarques sur le système des élections générales au Japon. Tout le Japon est divisé en 118 circonscriptions et 3 à 5 sièges sont affectés à chaque circonscription (excepté la circonscription spéciale des Iles d'*Amami* au sud de *Kyûsyû*, qui furent rendues des Etats-Unis en 1953, à laquelle est affecté 1 siège). Le nombre des sièges à la Chambre des Députés du Japon est fixé à 467.

La méthode du scrutin uninominal est adoptée.

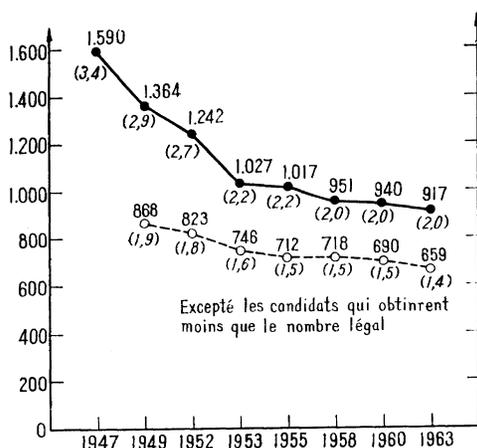
Aujourd'hui, les quatre partis suivants occupent les sièges à la Chambre des Députés : parti libéral démocrate (P.L.D. ou *Ziyû-minsyu-tô*), parti socialiste (P.S. ou *Nihon-syakai-tô*), parti démocratique socialiste (P.D.S. ou *Minsyu-syakai-tô*)⁽²⁾, et parti communiste (P.C. ou *Nihon-kyôsan-tô*). Les partis socialiste, démocratique socialiste et communiste sont appelés souvent les partis progressifs. Au Sénat, il y a un autre parti : Union de la politique impartiale (U.P.I. ou *Kômei-seizi-renmei*) qui a été organisé par les croyants d'une nouvelle religion, *Sôka-Gakkai*.

⁽¹⁾ Cette étude, *Analyse statistique des élections au Japon*, est le troisième partie de l'étude de l'auteur au sujet de *L'opinion publique des Japonais*.

⁽²⁾ Dans *Le monde, diplomatique*, ce parti est appelé le parti social démocrate.

I. Les candidats

1) *Nombre des candidats*—Aux premières élections générales, en 1947, sous la nouvelle Constitution⁽¹⁾, on a enregistré dans l'ensemble du pays 3,4 candidats pour un siège. Depuis lors, le rapport entre le nombre des candidats et celui des sièges a décliné monotonement, et il a été 2,0 en 1963 (cf. *Graphique 9*). A l'exception des candidats dont



Les chiffres entre parenthèses montrent le rapport des candidats pour un siège.

Graphique 9. Nombre de candidats.

les suffrages obtenus étaient moindre que le nombre légal⁽²⁾, le taux compétitif déclinait de 2,0 en 1949 à 1,5 en 1963.

Quand on regarde le nombre des candidats en fonction du nombre des sièges affectés par circonscription (cf. *Tableau 6*), dans la plupart des circonscriptions le nombre des candidats ont été un ou deux de plus que le nombre des sièges affectés.

Parmi les candidats qui n'ont pas obtenu le nombre légal en 1963, il y a eu un libéral démocrate, trois socialistes, huit démocratique socialistes, 101, soit 39%

Tableau 6. Nombre de circonscriptions en fonction du nombre de candidats en 1963 et en 1960.

Sièges affectés	Nombre de candidats*							
	2	3	4	5	6	7	8	9
1	1(1)							
3		6(2)	20(19)	10(15)	3(4)	1(0)		
4			1(0)	17(14)	17(21)	4(4)		
5				1(0)	16(11)	12(16)	8(9)	1(2)

Les chiffres entre parenthèses signifient les données en 1960.

* Exceptés les candidats qui n'ont pas obtenu le nombre légal.

de total candidats, communistes et 145, soit 56%, minorités ou indépendants.

2) *Nombre des candidats présentés par chaque parti*—Ainsi qu'il

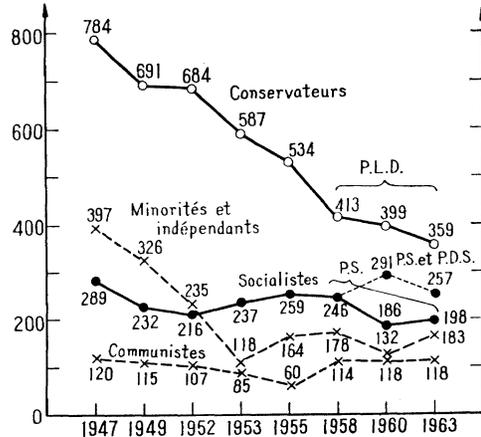
⁽¹⁾ Sous la nouvelle Constitution, les élections générales eurent lieu 8 fois, soit 1947, 1949, 1952, 1953, 1955, 1958, 1960 et 1963.

⁽²⁾ Le siège n'est pas donné au candidat qui aurait obtenu moins que le quotient des suffrages exprimés par quatre fois plus grand que les sièges affectés dans sa circonscription.

ressort du *Graphique 10*, la diminution des candidats conservateurs était considérable. De l'autre côté, on trouve que la différence du nombre des candidats progressifs pendant ces années-ci est petite. Le parti communiste présentait des candidats dans presque toutes les circonscriptions, sauf en 1953 et en 1955.

En voyant les dernières élections générales, en 1963, le parti libéral démocrate a soutenu 359 candidats (40 de moins qu'en 1960). Le parti socialiste a soutenu 198 candidats et le parti démocratique socialiste 59 candidats. En comparant les nombres en 1960, celui-là a gagné 12 candidats et celui-ci a perdu 46 candidats.

D'après le *Tableau 7*, aux dernières élections on compte seulement 47 circonscriptions où le parti socialiste a présenté des candidats plus que la moitié des sièges affectés. Par contre, dans 3 circonscriptions, le parti libéral démocrate a présenté des candidats moins que la moitié des sièges affectés.



Graphique 10. Nombre de candidats selon le parti.

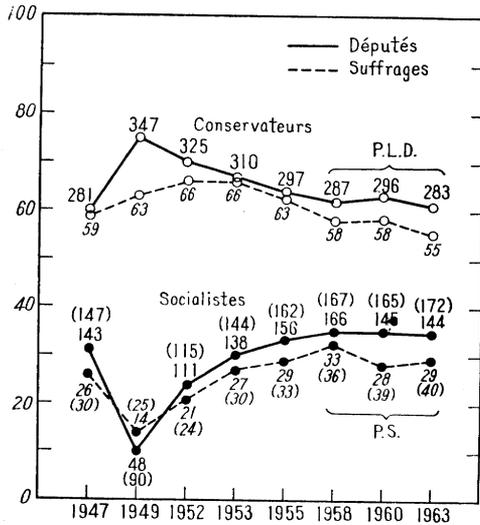
Tableau 7. Nombre de circonscriptions en fonction du nombre de candidats du P.L.D. et P.S., en 1963.

Sièges affectés	Candidats socialistes	Candidats libéral-démocratiques				
		2	3	4	5	(Total)
5	1			3	2	(5)
	2	1	8	13	4	(26)
	3	2	3	2		(7)
	(Total)	(3)	(11)	(18)	(6)	(38)
4	1	2	6	3		(11)
	2	6	15	7		(28)
	(Total)	(8)	(21)	(10)		(39)
3	1	15	13			(28)
	2	7	5			(12)
	(Total)	(22)	(18)			(40)

2. Les résultats en fonction du parti

1) *Nombre des sièges occupés par chaque parti*—Ainsi que l'on peut

le voir dans le *Graphique 11*, les partis conservateurs occupaient plus de la moitié des sièges. Aux 3 exceptions, en 1947, en 1953 et en 1955, ces résultats étaient réalisés par un seul parti⁽¹⁾. En 1949, le nombre



Les chiffres entre parenthèses montrent les données de tous les partis progressifs.

Graphique 11. Nombre de sièges et pourcentage des suffrages.

des Députés des partis conservateurs fut le plus important, soit 347 (75% de tous les sièges). Depuis lors, les conservateurs ont perdu leur influences de temps en temps. Après la réunion des partis conservateurs en 1955, le nombre des sièges du parti libéral démocrate était chaque fois à peu près 290, soit 60% et plus.

En revanche, le parti socialiste prit 143 sièges en 1947, mais en 1949 il n'occupa que 48 sièges, de plus, le nombre des sièges de tous les partis progressifs ne fut que 90. En 1951 le parti socialiste se sépara en aile droite et aile gauche, ainsi non seulement la somme des sièges des deux

aires mais encore celle de tous les partis progressifs n'avait pas augmenté d'un tiers avant 1955⁽²⁾. Depuis 1955, ils franchissaient un peu d'un tiers des sièges. Les deux ailes du socialiste furent ré-unifiés comme le parti socialiste après les élections de 1955, et le parti socialiste seul obtint plus d'un tiers, soit 166 sièges. Mais certains des socialistes ont fondé le parti démocratique socialiste en 1960, alors le parti socialiste ne put franchir *le mur du tiers*.

Le parti démocratique socialiste fut organisé par 40 socialistes. Avant la première élection, en 1960, ce parti eut beaucoup de réputation dans les journaux, pourtant il déclina jusqu'à 17 sièges, puis il resta à 23 sièges en 1963.

Il est 35, en 1949 que le parti communiste occupa le plus de sièges. A fait de cette exception, les sièges communistes ne furent que cinq au plus.

⁽¹⁾ 296 sièges du parti libéral démocrate en 1960, 287 en 1958, 283 en 1963 et 264 sièges du parti démocratique libéral (*Minsyu-ziyū-tō*) en 1949 et 240 sièges du parti libéral (*Nihon-Ziyū-tō*) en 1952. Le record au Japon du nombre des sièges occupés par un parti est 303 en 1932 et 296 en 1960.

⁽²⁾ L'aile droite 57 sièges en 1952, 66 en 1953 et 67 en 1955 et l'aile gauche 54, 72 et 89 respectivement.

2) *Les suffrages obtenus dans chaque parti*—Comme on l'a fait remarquer au commencement de cette étude, le système d'élection au Japon n'est pas la représentation proportionnelle. En conséquence, les suffrages obtenus de chaque parti n'ont qu'un sens secondaire.

Le *Graphique 11* révèle le pourcentage des suffrages obtenus selon le parti. Le taux des suffrages obtenus des partis conservateurs passait chaque fois à 50%, et il monta à 66% en 1952. Dès lors, il eut tendance à décroître et depuis 1958 le taux du parti libéral démocrate se bornait à moins de 60%.

D'autre part, le minimum des suffrages obtenus par le parti socialiste arriva en 1949 (14%), mais quant au parti communiste le résultat de cette année-ci fut le meilleur. Depuis 1952, le pourcentage des suffrages obtenus du parti socialiste—y compris les deux ailes—s'est augmenté de temps en temps. Après l'unification des deux ailes, en 1955, il monta à 33%. Mais à cause de la séparation du parti démocratique socialiste, il retombait à moins d'un tiers. Si l'on ajoute les suffrages du parti socialiste et ceux du parti démocratique socialiste, les suffrages pour tous les socialistes ont monté à 36% en 1960 et en 1963. Néanmoins ces pourcentages des deux dernières fois ont été causés par la concurrence des candidats entre les deux partis socialistes.

Maintenant étudions les suffrages en fonction du degré de population des communes-villes. Nous avons établi le *Tableau 8* sur les élections en 1960 et en 1958, c.-à-d. le pourcentage des suffrages obtenus des partis progressifs s'élève à mesure que le nombre des habitants augmente.

Tableau 8. Pourcentage moyen des suffrages obtenus des partis progressifs en fonction du degré de population.

	Centres urbains				Communes rurales (moins de 49.999)	Tout le Japon
	plus de 1.000.000 habitants	de 200.000 à 999.999 habitants	de 100.000 à 199.999 habitants	moins de 99.999 habitants		
1960*	54,7	45,5	44,2	37,4	32,2	33,8
1958**	49,4	40,9	40,8	34,5	30,9	31,9
Nombre de Communes-villes	6	35	70	445	2.950	3.506

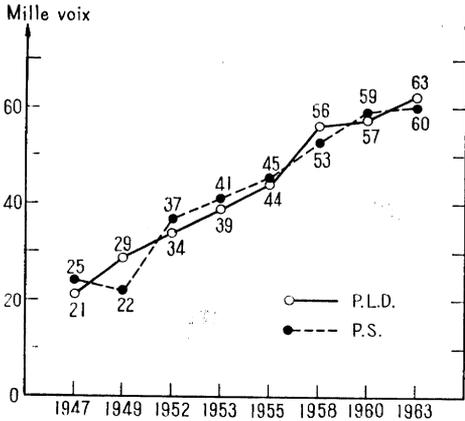
* P.S., P.D.S. et P.C.

** P.S. et P.C.

Le coefficient de la corrélation sur les pourcentages obtenus des partis progressifs entre en 1960 et en 1958 est 0,87, celui entre en 1955 et en 1953 est 0,83. C'est-à-dire il n'y a pas de circonscription où les

suffrages obtenus des partis progressifs changent considérablement.

3) *Les suffrages obtenus et le nombre des candidats*—Le *Graphique 12* indique la moyenne des suffrages obtenus des candidats du parti libéral démocrate (la ligne solide) et celle des candidats du parti socialiste (la ligne brisée). Dans le graphique ces lignes s'embrouillent, ainsi on peut savoir

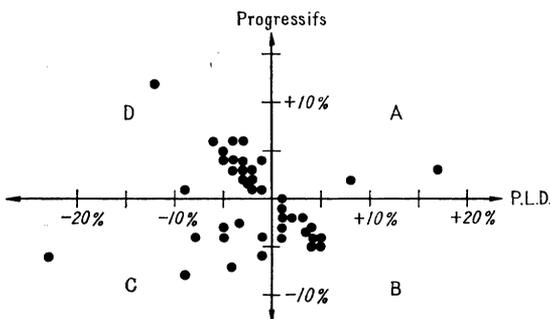


Graphique 12. Moyenne des suffrages des candidats du P.L.D. et celle des candidats du P.S.

qu'il n'y a peu différence entre le pouvoir des candidats du parti libéral démocrate et celui des candidats du parti socialiste. En comparant les élections de 1963 avec celles de 1960, le parti libéral démocrate a réduit de 40 candidats, en conséquence le pourcentage des suffrages obtenus a diminué de 2,8%, néanmoins en moyenne les suffrages obtenus des candidats ont augmenté de 5.000 voix. D'autre part, le parti socialiste a augmenté 12 candidats mais le pourcentage des suffrages obtenus se sont

accrus de 1,4%, néanmoins en moyenne les suffrages obtenus des candidats n'ont augmenté que de 1.000 voix seulement.

Ensuite, considérons les 42 circonscriptions où il n'y a pas de différence non seulement entre le nombre des candidats du parti libéral démocrate en 1963 et celui en 1960, mais aussi entre les nombres des candidats des partis progressifs en 1963 et en 1960. Dans le *Graphique 13* on indique la différence du pourcentage des suffrages obtenus du parti libéral démocrate entre en 1963 et en 1960 sur l'axe horizontal et celle des



Graphique 13. Différences des suffrages entre en 1963 et en 1960—les circonscriptions où ni le nombre des candidats du P.L.D. ni celui des partis progressifs n'a pas changé—

partis progressifs entre en 1963 et en 1960 sur l'axe vertical. Les points qui signifient les circonscriptions ne sont pas si loin du centre, donc il n'y a pas de si grande différence de pourcentages entre en 1963 et en 1960. De plus aux 18 circonscriptions dans le quart *D* du graphique les suffrages des partis progressifs ont augmenté et ceux du parti

libéral démocrate ont diminué, par contre aux 12 circonscriptions dans le quart *B* ceux-ci ont augmenté et ceux-là ont diminué. Du reste, aux 4 circonscriptions dans le quart *C* et l'une dans le quart *A*, les candidats indépendants sont entrés dans le parti libéral démocrate après qu'ils avaient été élus. C'est-à-dire l'extension et la contraction des suffrages du parti libéral démocrate et des partis progressifs sont presque la même dans ces 42 circonscriptions. Aux autres 76 circonscriptions, on peut

Tableau 9. Nombre de circonscriptions d'après la différence du pourcentage des suffrages obtenus entre les élus et les échoués.

Elections	Moins	0,1—	1,0—	2,0—	3,0—	4,0%	Total
	de 0,1%	0,9%	1,9%	2,9%	3,9%	et plus	
1963	7	29	37	12	6	27	118
1960	21	17	34	14	10	22	118

Tableau 10. Nombre de circonscriptions d'après la répartition des sièges en 1963 et en 1960.

Sièges affectés	Répartition des sièges		Nombre de circonscriptions	
	P.L.D.*	Partis progressifs	en 1963	en 1960
5	5	0	1	0
	4	1	14	13
	3	2	14	21
	2	3	8	3
	1	4	1	1
4	4	0	0	1
	3	1	20	23
	2	2	17	13
	1	3	2	2
3	3	0	4	4
	2	1	30	32
	1	2	6	4
P.L.D. prédomine sur les progressifs			83	94
P.L.D. et les progressifs sont égaux			17	13
Les progressifs prédominent sur P.L.D.			17	10

* y compris les indépendants

voir que la tendance à l'augmentation du pourcentage des suffrages obtenus d'un parti est fonction de l'augmentation des candidats de ce parti. Donc on peut conclure que les suffrages obtenus des partis sont sous la dépendance du nombre des candidats des partis.

4) *Compétition dans chaque circonscription*—Nous avons considéré précédemment les données de tout le Japon, maintenant analysons les données dans chaque circonscription, elles indiquent la violence réelle des élections.

Le *Tableau 9* présente des différences du pourcentage des suffrages obtenus entre le candidat qui est élu au plus bas rang et celui qui a échoué au plus haut rang. Dans la plupart des circonscriptions le dernier siège a fait l'objet d'une concurrence, au contraire dans seulement un peu plus de 20% des circonscriptions, il y a eu une grande différence parmi les suffrages des candidats ci-dessus.

Le *Tableau 10* représente la répartition des sièges dans chaque circonscription. Comme on peut le voir dans ce tableau, dans la plupart des circonscriptions (71% en 1963 et 80% en 1960) le parti libéral démocrate a prédominé sur les partis progressifs. Au contraire dans quelques circonscriptions (15% en 1963 et 9% en 1960) ceux-ci ont prédominé sur celui-là.

5) *La stabilité de la répartition des sièges*—Aux dernières élections, en 1963, dans 32 circonscriptions, soit 27% de toutes les circonscriptions, tous les députés sortants ont été réélus. Dans 2 de ces circonscriptions nouveaux députés n'ont pas réapparu depuis 1955 (soit 4 fois) et dans 10 depuis 1958 (soit 3 fois).

D'ailleurs, il y a 35 circonscriptions où les personnes élues ont été remplacées mais la répartition des sièges selon les partis n'a pas changé. C'est-à-dire, en somme dans 67 (=32+35) circonscriptions, soit 56% de toutes les circonscriptions, la répartition des sièges selon les partis en 1963 a été égale à celle de 1960.

Dans les 51 (=118-67) circonscriptions restantes, on aperçoit que la répartition des sièges selon les partis se transforma entre en 1960 et en 1963. Dans 2 de ces circonscriptions le parti libéral démocrate a perdu deux sièges, alors les 53 sièges au total se sont transmis de partis en partis (cf. *Tableau 11*). En remontant aux causes de ces transmissions de sièges, on voit que les 22 candidats qui avait été en tête des refusés en 1960, ont permuté avec les députés sortants et les 14 députés sortants (y compris ceux qui étaient morts dans la durée de leur service) ne se sont pas portés comme candidat en 1963.

Les partis progressifs avaient pris 17 sièges du parti libéral démocrate en 1960, mais ils ont eu repris 6 sièges et ont gardé 11 sièges en 1963. Au contraire, le parti libéral démocrate avait pris 21 sièges aux progressifs en 1960, mais il a perdu 11 sièges et a maintenu 10

sièges en 1963. Alors, même lorsque un parti prend les sièges de l'opposition, aux élections prochaines presque moitié de ces sièges sera reprise à l'opposition.

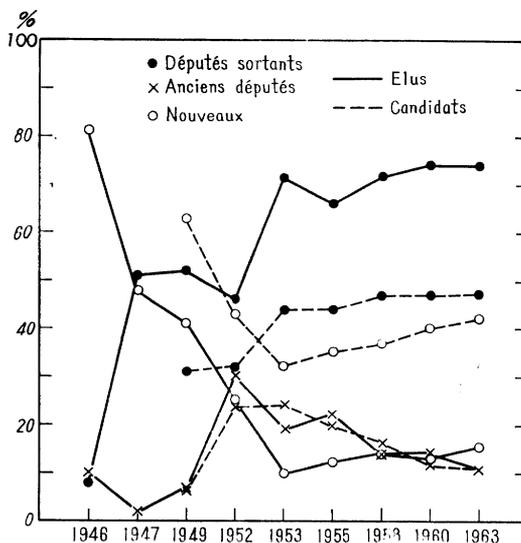
Tableau 11. Transformation des sièges entre les partis.

En 1960	En 1963					Total
	P.L.D.	Indép.	P.S.	P.D.S.	P.C.	
P.L.D.		6	14	7	1	-28
Indépendants	2		1			-3
P.S.	9	3		4	1	-18
P.D.S.	4					-4
Total	+15	+9	+16	+11	+2	±53
Balance	-13	+7	-3	+7	+2	0

3. Les antécédents politiques des candidats et des députés⁽¹⁾

Comme on peut voir sur le *Graphique 14* les députés sortants occupent près de la moitié de tous les candidats depuis 1953 et les nouveaux candidats occupent environs 40%. D'un côté ceux-ci ont tendance à accroître, de l'autre côté les candidats des anciens députés diminuent.

En voyant la répartition des députés selon les antécédents, les députés sortants qui sont réélus montent à 70% de tous les députés depuis 1955, les anciens députés non sortants qui sont réélus et les nouveaux députés restent récemment un peu plus de 10%. Comparons la proportion des nouveaux députés au Japon avec celle de pays différents. Aux premières élections qui suivirent la fin de la guerre, cette proportion au Japon (en

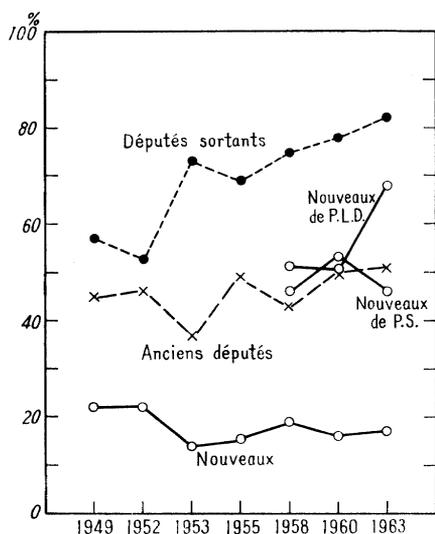


Graphique 14. Antécédents politiques des candidats et des députés.

⁽¹⁾ Voir plus loin page 366, sur les distributions d'âge et de sexe des candidats et des députés.

1946) fut 81%. Elle fut presque la même que 77% en France en 1945, mais elle dépassa 61% aux premières élections de la Cinquième République de France en 1958. Et les proportions récentes, soit environ 10% au Japon, sont égales aux 8% du Royaume-Uni en 1959, mais très inférieures aux 30% en France en 1956 et 30% à l'Allemagne en 1961.

Ensuite, aux dernières élections (cf. *Graphique 15*) 82% des candidats qui avaient été députés sortants ont été réélus et la moitié des candidats qui avaient été anciens députés ont été réélus. Cependant environ 20% des nouveaux candidats ont été élus.



Graphique 15. Taux des élus en fonction des antécédents politiques.

des députés sortants est toujours le plus haut, au contraire, celui des candidats nouveaux élus est toujours très bas. Mais le taux des candidats nouveaux élus du parti libéral démocrate et celui du parti socialiste est presque égal à celui des candidats des anciens députés. Parmi les candidats nouveaux il y a beaucoup qui cherchent seulement à se faire un nom, en conséquence le taux élu des candidats nouveaux est très bas.

Plus de la moitié des députés en 1963 ont eu les expériences des élus au moins 5 fois.

Les élections ordinaires au sénat

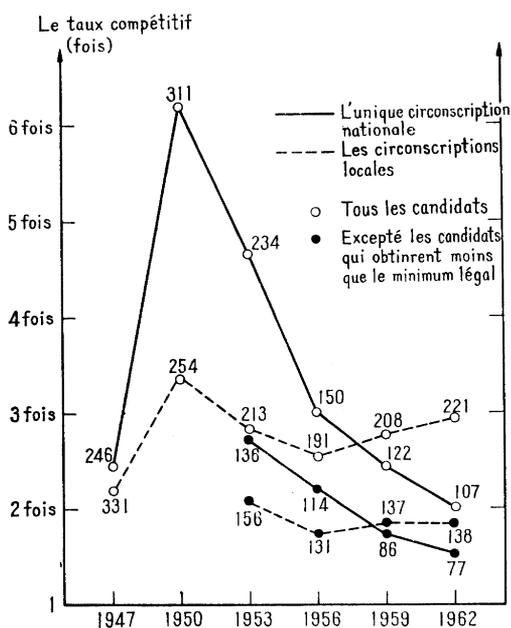
D'abord, parlons brièvement du système des élections sénatoriales au Japon. Les sénateurs sont élus au suffrage direct. A l'occasion de chaque élection ordinaire au Sénat, tous les Japonais et Japonaises ont deux bulletins de vote: ils votent d'abord pour un des candidats de leur circonscription locale—chaque préfecture forme une circonscription locale—, puis ils votent pour un des candidats de l'unique circonscription nationale. Mais il n'y a pas du tout différence de leur pouvoirs au Sénat entre l'élu venu de la circonscription locale et l'élu venu de la unique circonscription nationale. Les élections ordinaires au Sénat ont lieu tous les trois ans⁽¹⁾. Car la durée du mandat d'un sénateur est de six ans, à chaque élection la moitié des sénateurs est réélue. Le nombre des

⁽¹⁾ Les élections ordinaires eurent lieu en 1947, 1950, 1953, 1956, 1959 et 1962.

sièges au Sénat est fixé à 250, ainsi 125 sièges sont réélus à chaque élection ordinaire. Parmi eux, 50 sénateurs sont élus à l'unique circonscription nationale et 75 sont élus aux circonscriptions locales. Tout le Japon est divisé en 46 préfectures, et un à quatre sièges sont affectés à chaque circonscription locale.

1. Les candidatures

Comme on peut savoir d'après le *Graphique 16*, le nombre des candidats à l'unique circonscription nationale a diminué de temps en temps, et aux élections dernières, en 1962, le rapport entre le nombre des candidats et celui des sièges a été 2,0. Par ailleurs, le nombre des candidats aux circonscriptions locales était un peu moins que 3 fois des sièges depuis 1953. A l'exception des candidats dont les suffrages obtenus étaient moindre que le nombre légal⁽¹⁾, le taux compétitif a été 1,5 à l'unique circonscription nationale et 1,7 aux circonscriptions locales en 1962. C'est-à-dire le taux compétitif aux circonscriptions locales a été le plus haut, et celui à l'unique circonscription nationale a presque égalé celui des élections générales.



Graphique 16. Taux compétitif des candidats.

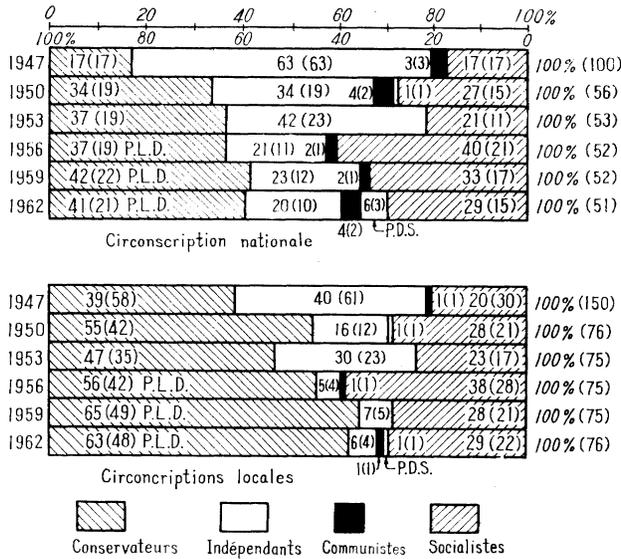
2. Les résultats en fonction du parti

1) *Nombre de sièges occupés par chaque parti*—Ainsi que le *Graphique 17*, à l'unique circonscription nationale, les partis conservateurs ont occupé environ 20 sièges depuis 1950. Les partis progressifs ont gagné environ 15 sièges depuis 1950, sauf 1956. Les élections de 1950 ont eu

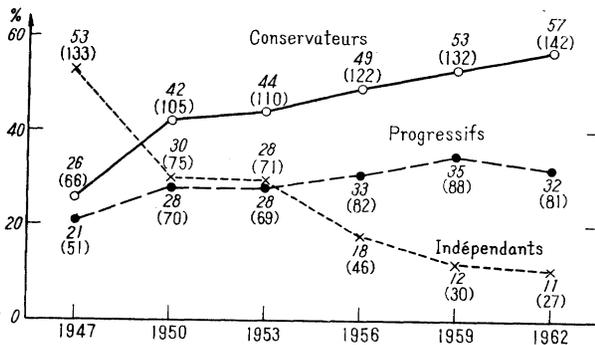
⁽¹⁾ Le siège n'est pas donné au candidat à l'unique circonscription nationale qui aurait obtenu moins qu'un 400^e des suffrages exprimés et au candidat à la circonscription locale moins du quotient des suffrages exprimés par six fois plus grand que les sièges élus à sa circonscription locale.

lieu après la réunion du parti socialiste, et alors, ce parti a prédominé sur le parti libéral démocrate. Aux circonscriptions locales les partis conservateurs ont aussi prédominé sur les partis progressifs à chaque élection.

Ensuite on établit le *Graphique 18* qui montre la nouvelle répartition de tous les sièges au Sénat après les élections ordinaires, y compris les sénateurs élus il y a 3 ans. Les conservateurs ont augmenté environ 10 sièges par chaque élection depuis 1953. Par la suite des dernières élections, en 1962, le parti libéral démocrate a occupé 57% des sièges au



Graphique 17. Les sièges occupés selon les partis aux élections ordinaires. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de sièges.



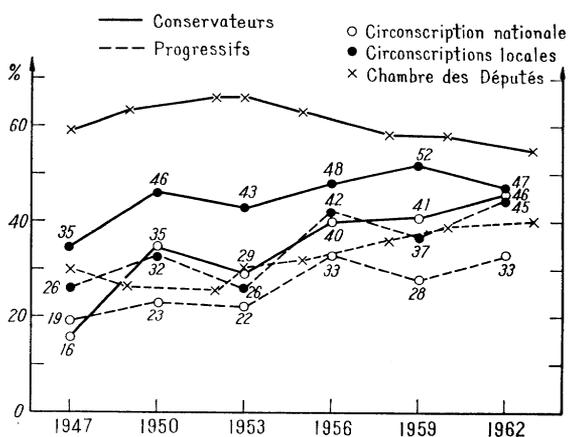
Les chiffres italiques indiquent les %, ceux entre parenthèses indiquent le nombre de sièges.

Graphique 18. Répartition des sièges au Sénat après les élections.

Sénat, mais ce pourcentage est inférieur de peu à celui à la Chambre des Députés, où il est de 61% en 1963. Les partis progressifs ont dépassé le tiers en 1959, mais ils n'ont occupé que 32% des sièges en 1962.

On avait espéré, au début, que le Sénat montrerait de l'indépendance de l'influence des partis politiques : c'est même pour cela qu'on avait institué l'unique circonscription nationale. Pourtant comme on peut voir sur le graphique 18, la puissance des indépendants et des minorités n'a diminué que pas à pas.

2) *Les suffrages obtenus par les partis*—D'après le *Graphique 19*, on peut voir que les suffrages conservateurs à l'unique circonscription nationale ont augmenté de temps en temps, et ils sont arrivés de 35% en 1950 à 46% en 1962. Mais ceux aux circonscriptions locales ont occupé presque toujours près de 50% depuis 1950. Ceux-ci avaient été plus haut que ceux-là mais ils ont été presque égaux en 1962. Néanmoins tous deux ont été inférieur aux suffrages obtenus à la Chambre des Députés. En revanche, les suffrages progressifs à l'unique circonscription nationale et aux circonscriptions locales ont oscillé mais ils eurent tendance à croître. Ceux-ci ont été plus que ceux-là et ceux à la Chambre des Députés ont atteint un chiffre moyen.



Graphique 19. Les suffrages obtenus par les conservateurs et les progressifs.

En d'autres termes, pour les partis conservateurs les élections de la Chambre des Députés sont les plus avantageuses et on ne peut guère faire de distinction entre les deux sortes d'élections au Sénat en 1962. Pourtant pour les partis progressifs les élections aux circonscriptions locales sont les plus profitables et les élections à l'unique circonscription nationale sont les plus désavantageuses.

3. Les résultats dans chaque préfecture

1) *Les sièges obtenus en fonction des partis aux circonscriptions locales*—On montre la répartition des sièges aux circonscriptions locales dans le *Tableau 12*. Les partis conservateurs ont prédominé sur les partis progressifs dans plus de la moitié des préfectures, par contre les

partis progressifs ont prédominé dans quelques préfectures. La prédominance des partis conservateurs a tendance à s'affaiblir à la Chambre des Députés; vice versa il paraît qu'elle s'est consolidée de temps en temps aux circonscriptions locales au Sénat. Surtout la tendance a été forte aux circonscriptions (25 préfectures) qui n'ont qu'un siège. Par exemple, le parti libéral démocrate a occupé le siège unique dans 22 préfectures parmi les 25 préfectures, soit 88%, en 1962. De plus dans

Tableau 12. Nombre de préfectures selon la répartition des sièges.
(Aux circonscriptions locales)

Sièges affectés	La répartition des sièges			Nombre de circonscriptions locales				
	Consev.	Autres	Progrs.	1950	1953	1956	1959	1962
1 siège (25 circonscriptions)	1			14	11	19	20	22
		1		5	1	4	2	2
			1	6	13	2	3	1
2 sièges (15 circonscriptions)	2			4	4	1	3	2
	1	1		3	3			
	1		1	8	6	13	12	12
		1	1			1		1
3 sièges (4 circonscriptions)	2		1	3		2	3	3
	1	1	1	1	2	1		1
	1		2		1	1	1	
		1	2		1			
4 sièges (2 circonscriptions)	2	2					1	
	2	1	1		2			1
	2		2	1		1	1	
	1	1	2					1
	1		3	1		1		
Les conservateurs prédominent				25	22	23	27	29
Ils sont également répartis				14	7	18	15	14
Les progressifs prédominent				7	17	5	4	3

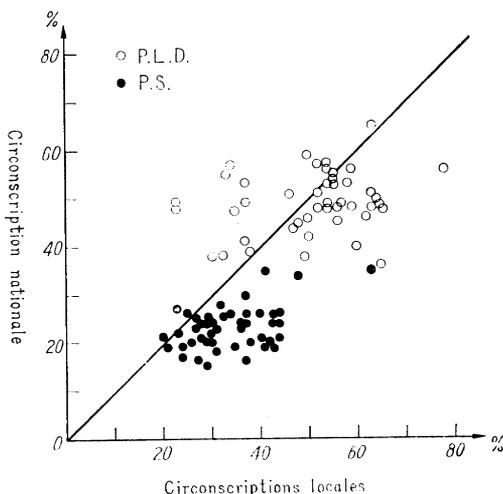
12 préfectures, soit la moitié des 25 préfectures, les partis progressifs n'ont jamais pu prendre de siège depuis 1950. En revanche, il n'y a pas de préfectures où les partis conservateurs n'aient jamais gagné de siège depuis 1950.

Pourtant les partis conservateurs et les partis progressifs se sont

partagés un par un dans la plupart des 15 circonscriptions auxquelles sont affectés deux sièges (en 1962 dans 12 préfectures). Mais dans presque toutes les préfectures auxquelles trois sièges sont affectés, le rapport entre les sièges des partis conservateurs et ceux des partis progressifs a été de 2 à 1. Les préfectures de Tokyo et de Hokkaidô sont affectés quatre sièges, mais les répartitions des sièges ont été instables.

Au moins un sénateur du parti libéral démocrate est élu dans chaque préfecture aujourd'hui mais aucun sénateur socialiste n'est pas élu dans 23 préfectures, soit la moitié de toutes les préfectures.

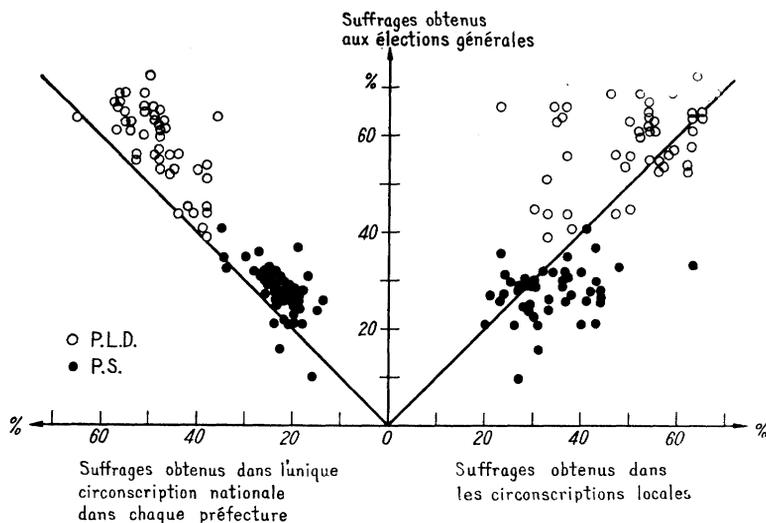
2) *Les suffrages obtenus aux circonscriptions locales et ceux obtenus à l'unique circonscription nationale dans chaque préfecture*—Comme on peut voir d'après le *Graphique 20*, le parti libéral démocrate a obtenu 23% à 78% des suffrages à chaque circonscription locale en 1962, et le parti socialiste 20% à 63%. La différence des suffrages obtenus du parti libéral démocrate entre les circonscriptions locales a été de 55% et celle du parti socialiste a été de 43%. Quant aux suffrages de l'unique circonscription nationale de chaque préfecture, le parti libéral démocrate a gagné 36% à 65% et le parti socialiste a pris 15% à 35%, c.-à-d. l'écart des suffrages du parti libéral démocrate entre préfectures a été 29% et celui du parti socialiste 20%. En conséquence, la différence de la répartition des suffrages entre préfectures est plus grande aux circonscriptions locales qu'à l'unique circonscription nationale. Ainsi l'on peut voir que le rapport entre les suffrages portés d'un côté et les suffrages portés de l'autre n'est pas étroite.



Graphique 20. Relation entre les suffrages obtenus aux circonscriptions locales et ceux de l'unique circonscription nationale dans chaque préfecture en 1962.

De plus dans le graphique 20, il y a 18 points blancs au-dessus de la ligne oblique, mais seulement 3 points noirs, il suit de là que pour le parti socialiste l'unique circonscription nationale est plus désavantageuse que les circonscriptions locales, comme nous avons vu à la page 359.

Le *Graphique 21* montre le rapport entre les suffrages aux élections générales en 1963 et les suffrages de l'unique circonscription nationale au Sénat en 1962 et la relation entre ceux-là et les suffrages des circonscriptions locales au Sénat en 1962. Il apparaît que les pourcentages



Graphique 21. Relation entre les suffrages obtenus aux élections générales en 1963 et ceux de l'unique circonscription nationale et ceux aux circonscriptions locales dans chaque préfecture en 1962.

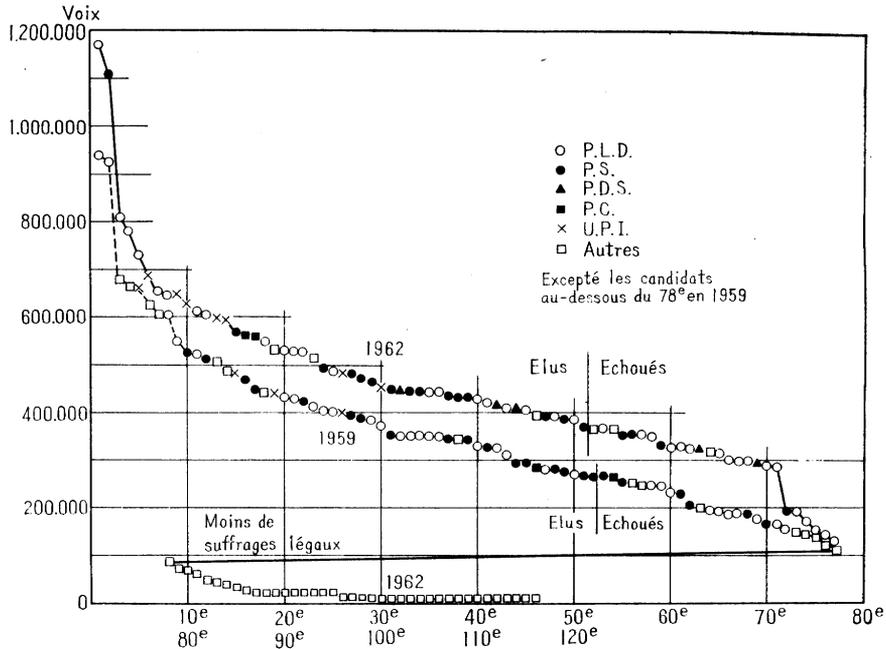
des suffrages aux élections générales ressemblent à la répartition des suffrages à l'unique circonscription nationale mais qu'il y a peu de ressemblance entre celle-là et la répartition des suffrages aux circonscriptions locales.

4. L'analyse des suffrages des candidats à l'unique circonscription nationale

Maintenant considérons les suffrages à l'unique circonscription nationale telle que l'on ne peut pas trouver sa pareille au monde. Lors des élections de 1962, 107 candidats se sont enregistrés à l'unique circonscription nationale et 51 sénateurs ont été élus (il y avait un siège vacant). Deux femmes sénateurs ont été élues à la plus grande majorité des voix. La première a reçu 1.165.046 voix, soit plus de 3% du total de 35.756.634, et elle est une personnalité de la télévision. La seconde a reçu 1.110.024, soit aussi plus de 3% et elle est une féministe bien connue. On peut voir les suffrages obtenus à partir du troisième dans le *Graphique 22*. Le minimum des suffrages obtenus par un élu, c.-à-d. les voix du sénateur du 51^e rang, a été 376.901, soit 1%. Le minimum obtenu par le dernier des échoués a été seulement de 3.740 voix.

Considérons ensuite les suffrages obtenus par chaque candidat et leur répartition dans chaque préfecture.

1) *Nombre des préfectures où le candidat n'a reçu que peu des suffrages*—D'abord donnons la définition du *minimum de suffrages*. Comme



Graphique 22. Les suffrages obtenus par chaque candidat dans l'unique circonscription nationale.

Tableau 13. Nombre d'élus selon le nombre de préfectures où ils n'ont obtenu que le minimum de suffrages.

	Nombre de préfectures avec le minimum de suffrages obtenus							
	0	1-5	6-9	10-23	24-39	40-45	46	
En 1962	P.L.D.	10(3)	9(5)	1(1)	1(4)	(3)	(2)	
	P.S.	7	2(1)	1	3(1)	2(2)		
	P.D.S.		3		(1)	(1)		
	P.C.				2			
	U.P.I.*					7		
	Autres	1(1)	2(1)		(2)	(3)	(12)	(13)
	Total**	18(4)	16(7)	2(1)	6(8)	9(9)	(14)	(13)
En 1959***	20(1)	14(4)	2(6)	11(13)	5(10)	(23)	(13)	

Les chiffres entre parenthèses signifient le nombre de candidats échoués.

* U.P.I. est l'Union politique impartiale qui a été organisée par les croyants d'une nouvelle religion.

** Total des sièges à conférer en 1962 est 51, y compris un siège vacant.

*** Total des sièges à conférer en 1959 est 52, y compris deux sièges vacants.

on a vu dans la note de page 357, les candidats de l'unique circonscription nationale ne reçoivent pas de sièges, s'ils obtiennent des suffrages moindre qu'un 400^e de tous les suffrages exprimés dans tout le pays.

Nous appelons donc minimum de suffrages à la préfecture, quand les suffrages obtenus par un candidat n'arrivent pas à un 400^e de tous les suffrages de la préfecture.

D'après le *Tableau 13*, pour 18 élus de 1962 et pour 20 élus de 1959 il n'y a aucune préfecture où ils n'aient réuni que le minimum de suffrages. De plus pour environ 70% des élus, il n'y a que 5 préfectures au plus où ils n'ont reçu que le minimum de suffrages. 9 élus en 1962 et 5 en 1959 n'ont gagné que le minimum de suffrages dans un peu plus de moitié des préfectures.

En revanche, 4 candidats en 1962 n'ont pas reçu le minimum de suffrages dans aucune préfecture, néanmoins ils ont échoués. 27 candidats échoués en 1962 et 36 en 1959 n'ont reçu que le minimum de suffrages dans plus de 40 préfectures, soit 87% des préfectures. On doute s'ils avaient eu l'intention d'être élus avant de commencer.

2) *Nombre de préfectures où le candidat a reçu beaucoup de suffrages*—Le record des suffrages obtenus dans une préfecture est un candidat de l'U. P. I. qui a réuni 470.000 voix dans la préfecture de Tokyo; il a pu être élu par ces voix seulement. Mais le nombre des préfectures où il n'a pas reçu le minimum de suffrages s'est élevé à 34. Il en est de même de tous les 7 candidats de l'U. P. I. En d'autres termes, la répartition des candidats de l'U. P. I. a été très habile.

Une candidate socialiste qui a tenu le deuxième rang dans tout le pays a reçu 320.000 voix à Tokyo. Une candidate libérale démocrate, ancien député, a reçu 270.000 voix dans sa préfectures d'origine. Ainsi 9 élus ont reçu 200.000 voix dans 10 préfectures, 20 élus ont reçu de 100.000 à 199.999 voix dans 22 préfectures et 31 élus ont reçu de

Tableau 14. La relation entre le nombre de préfectures où les élus n'ont obtenu que peu de suffrages et celui où les élus ont obtenu plus de 50.000 voix.

Nombre de préfectures où les élus n'ont obtenu que peu	Nombre de préfectures où les élus ont obtenu plus de 50.000 voix						Total
	0	1	2	3	4	5-6	
0	LLLL S I	LLLL SSS	L SS		S	L	18
1-5	LL S s I	LLL S ss I	LLLL				16
6-12		L S	S	C			4
13-23	S	L	S C				4
24-35		S	S U			UU	5
36-39					UUU	U	4
Total	12	18	12	1	4	4	51

L: libéral démocrate, S: socialiste, s: démocratique socialiste, C: communiste, U: union politique impartiale, I: indépendant.

50.000 à 99.999 voix dans 50 préfectures. Mais 12 élus ont reçu dans chaque préfecture moins de 50.000 voix. Malgré qu'ils aient obtenu plus de 70.000 voix dans une préfecture, 8 candidats n'ont pas été élus.

D'après le *Tableau 14* on voit que la plupart des élus ont réuni ni trop, ni trop peu de suffrages dans chaque préfecture. Néanmoins les suffrages des certains candidats se sont concentrés dans quelques préfectures.

3) *Concentration des suffrages obtenus*—Comme il a été dit ci-dessus, l'U. P. I. a réparti habilement les suffrages de chaque candidat. Analysons encore ces résultats d'après le *Tableau 15*. Un de sept candidats qui avait été désignés pour chaque préfecture par l'U. P. I., a gagné plus que 80% des suffrages qui ont été portés pour l'U. P. I. dans la préfecture. Le Syndicat ouvrier des postes, le parti communiste et le Syndicat ouvrier des chemins de fer nationaux ont aussi réussi à répartir les suffrages sur leurs deux candidats. Mais le Syndicat du corps enseignement n'a pas réussi à répartir les suffrages, car un seul élu a envahi le terrain des deux candidats échoués.

Tableau 15. Nombre de préfectures selon les degrés de la concentration d'un des candidats.

	Nombre de candidats*	Concentration (%)				
		30-50	51-79	80-89	90-99	Total
U.P.I.	7			7	39	46
S.C.E.	3*	4	16	16	10	46
S.C.F.N.	2	1	4	4	37	46
S.P.	2		2	2	42	46
P.C.	2		1	13	32	46

* Excepté deux candidats du S.C.E., tous les candidats ont été élus.

S.C.E.: Syndicat du corps enseignement (*Nikkyôso*)

S.C.F.N.: Syndicat ouvrier des chemins de fer nationaux (*Koku-rô*)

S.P.: Syndicat ouvrier des postes (*Zen-tê*)

P.C.: Parti communiste

5. Les caractéristiques sociales des candidats et des sénateurs

1) *Les antécédents politiques des candidats et des sénateurs*—Le pourcentage des nouveaux candidats est en décroissance dans l'unique circonscription nationale aussi bien que dans les circonscriptions locales. Mais il se monte encore à 70% et il est plus haut que le pourcentage des nouveaux candidats aux élections générales. En revanche les nouveaux sénateurs ont diminué considérablement, mais leur pourcentage (39% dans l'unique circonscription nationale en 1962 et 25% dans les circon-

scriptions locales) est plus élevé que dans le cas des nouveaux députés (environ 10%). En revanche, en 1962, les sénateurs sortants comptent pour plus de la moitié de tous les sénateurs élus. On voit ainsi que le rajeunissement des cadres est plus rapide dans l'unique circonscription nationale, ensuite dans les circonscriptions locales et enfin est plus lente pour les députés.

A l'occasion de la première élection au Sénat, 31 membres de l'ancienne Chambre des Pairs, soit 12%, furent élus et quelques-uns parmi eux occupent encore aujourd'hui des sièges au Sénat.

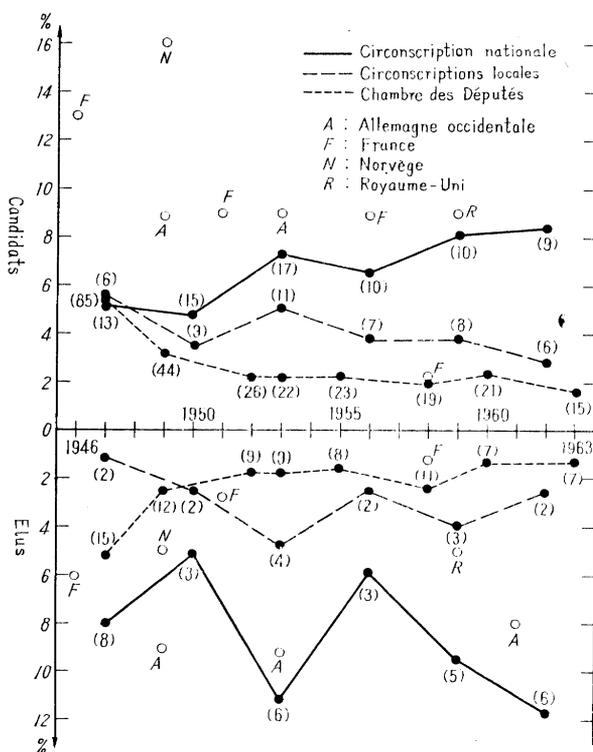
2) *L'âge des élus*—Le renouvellement des cadres des deux Chambres par de nouveaux élus n'avance guère, et par conséquent l'âge des élus ne fait que s'élever chaque fois. La moyenne d'âge des sénateurs des circonscriptions locales en 1962 fut de 60 ans, celle de l'unique circonscription nationale fut de 56 ans et celle des députés en 1963 fut de 57 ans. Cet âge est plus élevé de 10 ans environ que celui de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne occidentale (cf. *Tableau 16*).

Tableau 16. La moyenne d'âge des élus

Japon		Députés en 1963	Allemagne occidentale en 1961	Royaume- Uni en 1959	France en 1958
Sénateurs en 1962					
Nationale	Locales				
56	60	57	52	51	46

Le pourcentage des femmes parmi tous les candidats a été d'environ 9% dans l'unique circonscription nationale, de 4% dans les circonscriptions locales et de 2% à la Chambre des Députés (*Graphique 23*). Ces chiffres sont au-dessous de ceux de la Norvège, de la France, de l'Allemagne occidentale et du Royaume-Uni. Le rapport entre le nombre des femmes élues et celui des tous les élus a été de près de 12% en 1962 dans l'unique circonscription nationale, ceci est plus élevé que dans les circonscriptions locales—par exemple 2,5% en 1962—et pour la Chambre des députés—1,5% en 1963. Ces pourcentages ne sont pas inférieurs à ceux des différents pays occidentaux.

Quand on compare les suffrages obtenus par les femmes candidates avec ceux des hommes candidats, il n'y a guère de différence en moyenne entre les circonscriptions locales et la Chambre des Députés. Dans l'unique circonscription nationale, les femmes candidates ont réuni seulement 4.757.504 voix soit 13% et tous les hommes candidats ont réuni 30.999.133 voix soit 87%, mais chaque femme candidate a obtenu une moyenne de 528.000 voix tandis que les hommes obtenaient une moyenne de 316.000 voix en 1962, c.-à-d. les femmes candidates ont obtenu 1,7 fois le nombre de voix des hommes candidats. Ce sont surtout les électeurs des grandes



Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des personnes.

Graphique 23. Rapport des femmes candidates et des femmes élues.

viles qui votent pour les femmes candidates. Le pourcentage des voix pour femmes candidates à Tokyo a été le plus haut mais sans dépasser 22% en 1962.

Pour terminer cette partie, l'auteur tient à exprimer sa vive gratitude à Père Willem A. Grootaers, M. Henri Claude de Bettignies et M^{lles} Takako Naito et Ikuko Soezima. (Septembre 1964).

L'INSTITUT DE MATHÉMATIQUES STATISTIQUES

Addendum: Dans l'article paru dans le dernier numéro, échanger «Faites» pour «Réponses» dans le Tableau 4, page 126.